DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 5 DÉCEMBRE 2018

2018/85 - AVANCE SUR LA SUBVENTION CONSENTIE AU C.C.A.S DE LOMME AU TITRE DE L'ANNEE 2019 ET SUBVENTION COMPLEMENTAIRE SUR L'EXERCICE 2018

Le vote du budget 2019 des communes de Lomme et de Lille aura lieu au début de l'année 2019. Il est proposé de procéder à une avance sur la subvention 2019 au C.C.A.S de Lomme, d'un montant de 500 000 euros, afin de lui permettre de faire face aux dépenses de fonctionnement. Le montant de la subvention 2018 était de 1.358.000 €.

Il est également proposé d'accorder une subvention complémentaire sur l'exercice 2018 d'un montant de 580 000 euros (Décision modificative n°4 inscrite à l'ordre du jour de ce conseil).

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention complémentaire sur l'exercice 2018 de 580.000 €
- ♦ **IMPUTER** cette dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 657362, fonction 520 Opération n° 1052 : subvention au C.C.A.S code service : NGA
- **AUTORISER** le versement d'une avance sur la subvention 2019 au C.C.A.S de Lomme d'un montant de 500.000 €
- ♦ **IMPUTER** cette dépense sur les crédits à inscrire au Budget Primitif 2019 au chapitre 65, article 657362, fonction 520 Opération n° 1052 : subvention au C.C.A.S code service : NGA.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus. Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme